

BREVET D'INVENTION.

X. — Transport sur routes.

N° 497.735

4. — AUTOMOBILISME.

Pédale auxiliaire de freinage et de débrayage pour véhicules automobiles ou autres.

M. ÉLOI RODOLAUSSE résidant en France (Tarn-et-Garonne).

Demandé le 29 mars 1919, à 14^h 30^m, à Montauban.

Délivré le 23 septembre 1919. — Publié le 16 décembre 1919.

La présente invention a pour objet de permettre à une personne autre que le conducteur du véhicule de l'arrêter en appuyant sur un bouton électrique.

5 Cette invention comprend :

Un dispositif dont l'ensemble forme un bloc permettant une adaptation facile aux véhicules existant déjà.

1° La figure 1 représente une pédale se plaçant, au moyen des trous 6 et 7, sur l'axe 3 des pédales 4 et 5, existant déjà, tout en le laissant tourner librement. Son extrémité se termine en 8 par un poussoir ou palette venant à fleur du plancher 9 du véhicule, ne gênant en rien le chauffeur.

Cette pédale porte un bras ou taquet 10, placé derrière les pédales 4 et 5, de telle sorte qu'il ne gêne en rien ces dernières dans leur mouvement ordinaire, mais les pousse en avant, lorsque la pédale 1 agit. Un support 2, dont la douille tourne librement sur l'axe 3, se fixe à un point quelconque du châssis, par le boulon 11. Un ressort 12, dont une des extrémités est fixée à la pédale 1 et l'autre au support 2 se trouve comprimé dans la position indiquée par le dessin, un levier 13 maintient la pédale 1 dans la position indiquée au moyen du cran d'arrêt 16.

2° Un électro 14, prenant le courant d'une source électrique placée sur le véhicule ou à défaut à la magnéto du moteur. Le bouton 15 ferme le circuit au besoin.

3° La figure 3 représente un dispositif de déclanchement réduisant l'effort de l'électro.

Lorsque le bouton 15 ferme le circuit, l'électro 14 attire le levier 13; la pédale 1 se trouvant ainsi libre est soulevée par le ressort 12; le taquet ou bras 10 pousse les deux pédales 4 et 5 en avant; l'une débraye le moteur, l'autre agit sur le frein, remplaçant ainsi le mouvement du chauffeur lorsqu'il veut arrêter. Ce dernier a la faculté d'arrêter l'effet de la pédale en appuyant avec le pied sur le poussoir 8; dans ce cas, le levier 13, poussé par le ressort 17 maintient la pédale dans sa position primitive au moyen du cran d'arrêt 16; un contact 18 permet, au besoin, lorsque la pédale 1 agit, de mettre la magnéto à la masse et, par suite, d'arrêter le moteur.

RÉSUMÉ :

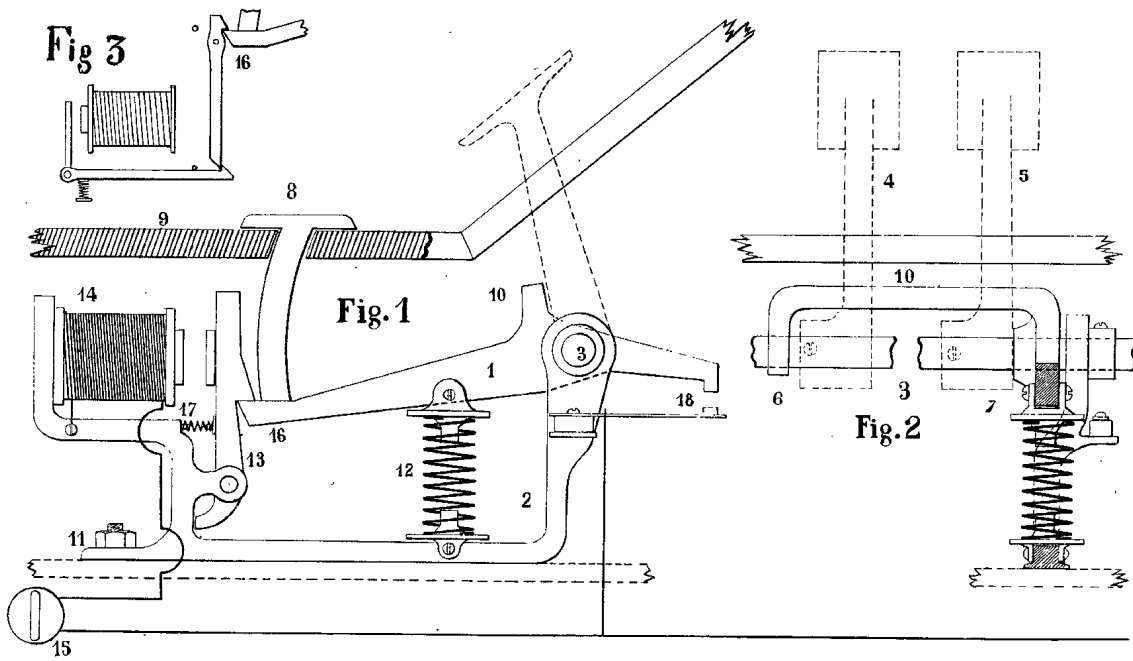
1° La présente invention se caractérise par une pédale auxiliaire actionnée par un ressort armé en permanence et formant avec le support un tout facile à placer.

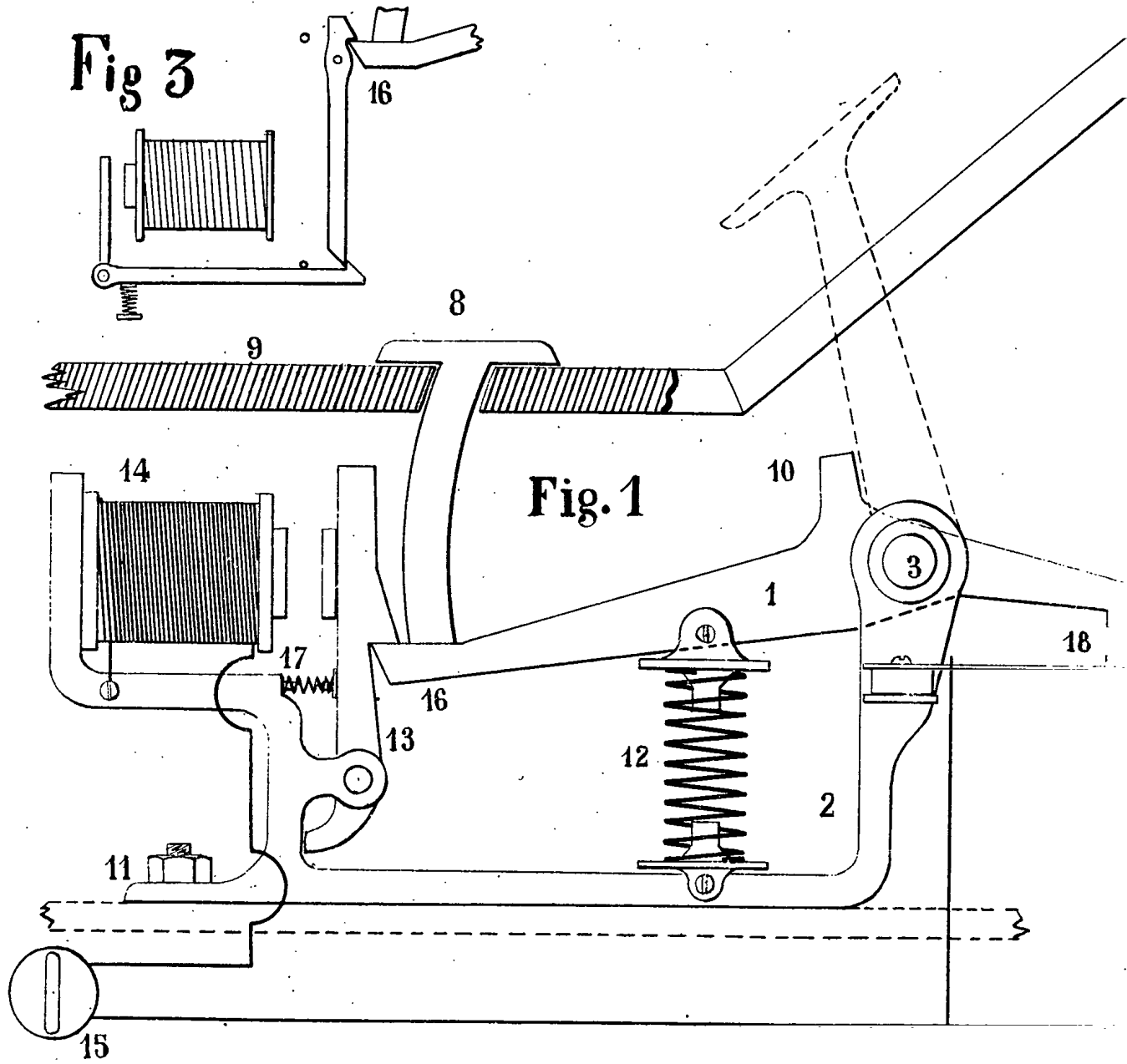
2° Un dispositif de déclanchement électrique permettant à une personne autre que

le conducteur de provoquer l'arrêt à un point
quelconque du véhicule.

3° La faculté qu'a le chauffeur ou le con- | ducteur de suspendre l'effet de l'appareil,
lorsque bon lui semble.

ÉLOI RODOLAUSSE.





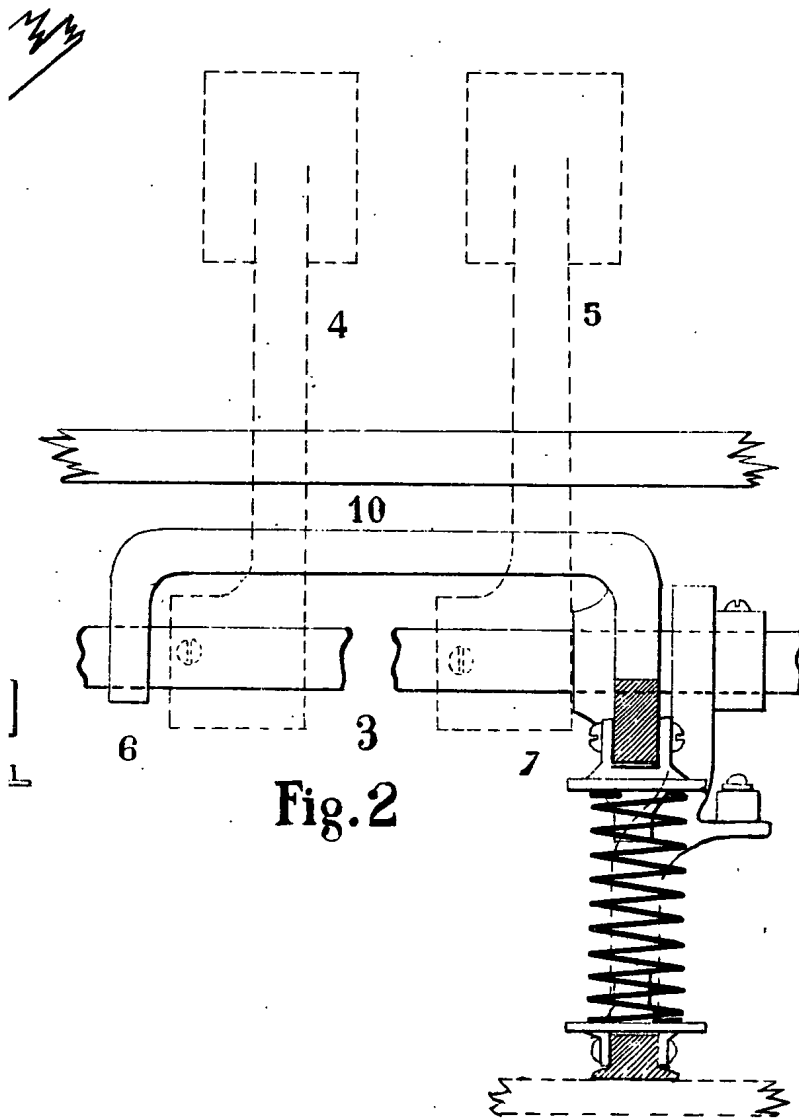


Fig. 2